

**MAIRIE  
DE  
LONS-LE-SAUNIER  
CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT  
DU JURA**



Arrêté P. 2026-026

**Objet :**

**ARRÊTÉ DU MAIRE RELATIF À  
LA DÉSIGNATION DU  
CORRESPONDANT INCENDIE  
ET SECOURS**

**M. Stéphane MALLET  
2ème Adjoint**



**Le Maire de la Ville de LONS-LE-SAUNIER,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la circulaire du 26 octobre 2001,

**Considérant** que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense,

**Considérant** que les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Stéphane MALLET – 2ème Adjoint est désigné correspondant défense de la commune de Lons-le-Saunier.

**Article 2 :** Dans le cadre de ses missions, le correspondant défense remplit une mission :  
-de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense,  
-de diffusion de l'esprit de défense  
-d'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires,  
-d'expression sur l'actualité défense, de parcours citoyen, de devoir de mémoire, de reconnaissance et de solidarité.

**Article 3 :** Cet arrêté sera transmis à M. le Préfet ainsi qu'au délégué militaire départemental.

**Article 4 :** Cet arrêté sera publié dans les registres des arrêtés. En outre, il sera notifié à l'intéressé.

Fait à Lons-le-Saunier, le 17 avril 2026

Le Maire,

  
Cyrille BRERO



**Arrêté en Mairie affiché le :**

**Signature M. MALLET :**

*Les litiges concernant cet arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa notification ou de sa publication*

039-213903008-20260417-2026-026-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2026